

BULLETIN MUNICIPAL

N°18



OMEY

2008-2009



Meilleurs vœux

Pour 2009



SOMMAIRE

Lettre du Maire	p. 3
Composition du Conseil Municipal	p. 4
Les finances communales 2008	p. 6
Budget primitif 2008 de la CCVC	p 10
Les écoles	p. 11
La vie associative	p. 14
Les activités communales	p. 19
Infos diverses et vie pratique	p. 21
Un regard sur Omey	p. 30
Agenda	p 32
Quelques numéros utiles	p 33



Bulletin Municipal

Mairie, rue Jean Jaurès
Tél : 03 26 67 71 68
Fax : 03 26 64 49 52
Site officiel : Omey.homeip.net
E-mail : mairiedomey@orange.fr
Direction de la publication : Brignoli Jean-Paul
Mise en page : commission information
Impression par nos soins
Diffusion : annuel : 200 exemplaires
Dépôt légal : en cours

Concepteur couverture : Gérald Inns.



Comité de rédaction :

Ont collaboré au présent bulletin (par ordre alphabétique) : Joël AESCHBACH (JA) Aurélie BRIGNOLI (AB), Jean-Paul BRIGNOLI (JPB), Michel CONROY (MC), Gérald INNS (GI), Emmanuelle MAS (EM), Sonia KOENIG (SK), Marylène OUDIN (MO), Jocelyne RAULT (JocelyneR) et Joël RAULT (JoëIR).

Et documentation budgétaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Craie.



- Lettre du Maire -

Chères Omyates, chers Omyats

Le neuf mars 2008, vous avez renouvelé l'équipe municipale qui pour la troisième fois m'a témoigné sa confiance, merci à tous.

Cinq nouveaux élus découvrent la vie décisionnelle de l'intérieur et apportent bénévolement comme l'ensemble des membres du conseil municipal, leur temps, des idées neuves, leur jeunesse et un savoir personnel ce qui pérennise notre démocratie.

Merci aux électrices et électeurs qui nous ont témoigné majoritairement leur confiance dès le premier tour de scrutin.

Merci aux membres de l'ancien conseil municipal qui durant (sept années) ont accompli un important travail.

Réélu maire et vice-président à la Communauté de Commune de la Vallée de la Craie, je continuerai de tout faire pour mériter votre confiance.

2009 sera encore une année charnière où tous les deniers compteront. Nous devons plus que jamais réaliser des économies sur les coups de fonctionnement présents et à venir car la crise financière qui touche chacune et chacun d'entre nous y obligera.

Ce n'est pas l'économie qui fait l'homme mais l'homme qui fait l'économie et après cette tourmente, une étique, une sérénité et un sens des autres doivent conduire cette économie et pas seulement la cupidité.

Jour après jour les choses changent et tout le monde peut s'en rendre compte. Les besoins communs de chacun, les lois et la qualité de vie doivent mobiliser toute notre énergie et les moyens pour renforcer notre action et préparer l'horizon 2010.

L'accès de l'église et du cimetière aux personnes à mobilité réduite promis lors de l'inauguration de ce monument est en bonne voie de finalisation.

Dans ce dossier, **je remercie les dirigeants de la société Omya** qui, en nous léguant pour l'euro symbolique la surface de voirie pour l'accès extérieur, nous ont grandement aidés et ceci sans nous obliger à construire et surtout à entretenir un monte charge qui par des normes de vérifications périodiques aurait été coûteux dans le temps et non sécurisant pour les enfants.

La communication évoluée...

La parution de ce premier bulletin en couleur souhaité par vos élus en témoigne avec une présentation nouvelle, comme l'est l'équipe municipale.

Notre volonté de mieux vous informer, comme promis sur notre programme électoral, se met en place à la sueur et avec la volonté des membres de la commission information et de quelques volontaires, Merci à chacun pour votre investissement.

La création du site internet de notre collectivité va permettre, par l'interactivité du système, une multitude d'usages : une information plus rapide, un contact avec les associations et leurs calendriers améliorés, vos démarches administratives et vos besoins d'actes officiels mieux renseignés par cette source d'information nouvelle.

Déjà merci pour l'investissement humain à Gérald INNS concepteur, à Jean François Basson pour l'évolution et la maintenance et à la Communauté de Commune de la Vallée de la Craie pour l'hébergement et à bientôt sur **notre site** <http://omey.homeip.net/>

L'équipe que je conduis continuera à travailler pour qu'il fasse toujours bon vivre à Omy !

En attendant, il nous reste à espérer que cette nouvelle année qui s'annonce vous apporte la santé, beaucoup de joie et de satisfaction. C'est le vœu que je forme, pour vous-même vos familles et vos proches.

Bonne année 2009 à tous !!! Et bonne lecture...

Jean-Paul Brignoli

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Maire : Brignoli Jean-Paul
1ère Adjointe: Rault Jocelyne
2ème Adjointe: Valentin Evelyne
Aeschbach Joël
Conroy Michel
Gehin Franck
Gignon Thierry
Inns Gérard
Koëinig Sonia
Oudin Marylène
Rault Joël



Les élus participent à des commissions municipales. Le Maire est président de chaque commission. Ils se réunissent puis font part de leurs décisions au conseil municipal qui les accepte ou non.

Voici les différentes commissions municipales et les élus qui en font partie.

Commission Finances : Brignoli Jean-Paul, Gignon Thierry, Rault Jocelyne, Rault Joël, Valentin Evelyne.

Commission Bâtiments Communaux : Brignoli Jean-Paul, Conroy Michel, Gehin Franck, Koëinig Sonia, Rault Jocelyne, Rault Joël.

Commission Espaces Verts, chemins et assainissement : Brignoli Jean-Paul, Aeschbach Joël, Conroy Michel, Gehin Franck, Inns Gérard, Oudin Marylène.

Commission Employés Communaux: Brignoli Jean-Paul, Rault Jocelyne, Valentin Evelyne.

Commission Fêtes, Cérémonies, Sport : Brignoli Jean-Paul, Aeschbach Joël, Gehin Franck, Koëinig Sonia.

Commission Information, Bulletin municipal : Brignoli Jean-Paul, Inns Gérard, Koëinig Sonia, Oudin Marylène.

Commission Liste électorale : Brignoli Jean-Paul, Gignon Thierry, Inns Gérard, Koëinig Sonia, Valentin Evelyne.

Commission Appel d'offres : Brignoli Jean-Paul, Gignon Thierry, Inns Gérard, Rault Jocelyne, Rault Joël, Valentin Evelyne.

Commission Jeunesse : Brignoli Jean-Paul, Conroy Michel, Gehin Franck, Koëinig Sonia, Valentin Evelyne.

Comité Consultatif communal des sapeurs pompiers :CPI (Centre de Première Intervention) :

Brignoli Jean-Paul président de droit:

3 représentants municipaux titulaires : Aeschbach Joël, Inns Gérard, Rault Joël.

3 suppléants : Rault Jocelyne, Oudin Marylène, Valentin Evelyne

Les élus des sapeurs pompiers :

3 représentants pompiers actifs titulaires : Conroy Michel, Gauvain Fabrice, Gignon Thierry.

3 suppléants actifs: Chaomleffel Emmanuel, Dervin David, Gehin Franck.

Les élus représentent également Omev dans des commissions ou syndicats intercommunaux.

SYNDICAT du SIAHMM (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Marne Moyenne) :

2 titulaires: Brignoli Jean-Paul, Rault Jocelyne.

2 suppléants : Inns Gérald, Koënic Sonia.

SYNDICAT de Démoustication :

2 titulaires: Conroy Michel, Gignon Thierry.

2 suppléants : Aeschbach Joël, Inns Gérald.

SYNDICAT du SIEM (Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Marne)

1 titulaire: Brignoli Jean-Paul

1 suppléante: Rault Jocelyne.

DELEGUES à la COMMUNAUTE de COMMUNE de la VALLEE de la CRAIE :

3 titulaires : Brignoli Jean-Paul, Rault Jocelyne, Valentin Evelyne.

3 suppléants: Gehin Franck, Inns Gérald, Oudin Marylène.

Ces délégués intercommunaux se trouvent dans les **commissions à la CCVC (Communauté de Communes de la Vallée de la Craie)** qui sont réparties comme suit pour les représentants de la commune d'Omey :

Commission Economique: Inns Gérald.

Commission Cadre de vie: Oudin Marylène.

Commission Environnement: Inns Gérald.

Commission Assainissement: Rault Jocelyne, Valentin Evelyne.

Commission Finances: Brignoli Jean-Paul, Inns Gérald.

Commission Scolaire: Gehin Franck, Rault Jocelyne.

Commission Jeunes: Brignoli Jean-Paul, Valentin Evelyne.

Commission Action Sociale: Valentin Evelyne.

Parmi les élus, il y a également:

Un Délégué(e) au préfet: Valentin Evelyne.

Un Délégué du TGI (Tribunal de Grande Instance) : Rault Joël.

Un Correspondant Défense: Brignoli Jean-Paul.

Des référents canicule: Koënic Sonia, Rault Jocelyne, Valentin Evelyne.

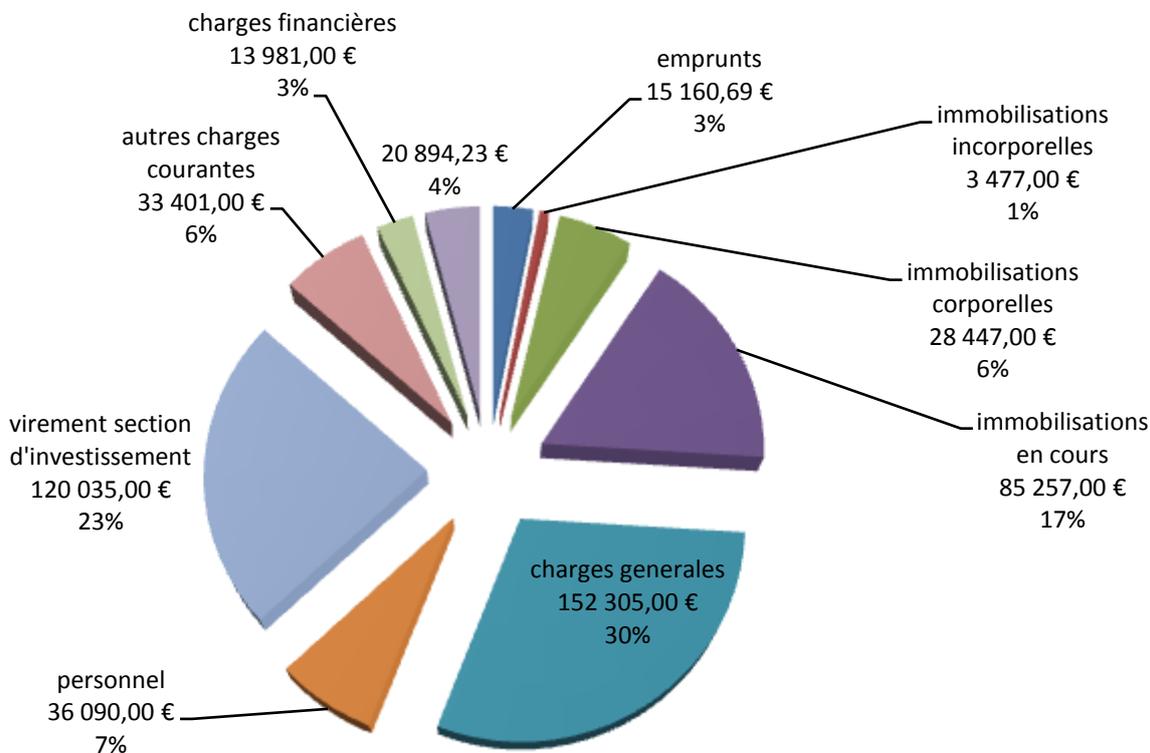
Des correspondants au CNAS (Comité National d'Action Sociale, pour le personnel des collectivités territoriales): Brignoli Jean-Paul pour les employeurs et Mas Emmanuelle, secrétaire de mairie, pour les employés.

MO

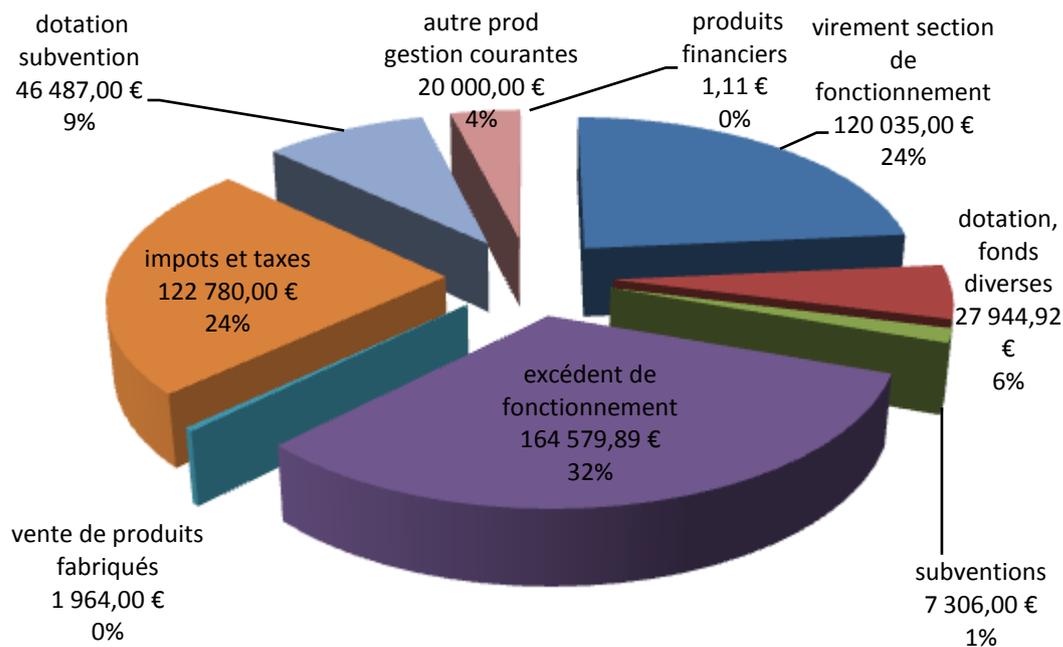
Les Finances Communales 2008

Graphique et chiffres du budget primitif qui ont été adoptés lors de la réunion du Conseil Municipal du 28 mars 2008

Dépenses d'Investissement et de Fonctionnement



Recettes d'Investissement et de Fonctionnement



INVESTISSEMENTS REALISES EN 2007



	T.T.C.
achat de terrain	7 500,00€
massifs	2 292,25€
église (protection vitraux)	225,45€
Isolation sous couverture logement	2 042,09€
plantation entrée Omey	4 880,27€
plantation	188,69€
logement communaux fenêtres et volets	11442,06€
église (tocsin)	620,72€
Installation et dépose guirlandes de Noël	1 367,03€
Achat d'illumination nouvelle	215,28€
	30773,84€

Le Tribunal administratif ayant renvoyé dos à dos la commission administrative départementale des sapeurs pompiers et les communes requérantes, le Conseil Municipal a décidé le remboursement en une fois du centre de secours de la Chaussée sur Marne, Part de la commune d'Omey = **74 324,11€** qui par la loi de décentralisation aurait dû être pris en charge totalement par le département.



**Centre de Secours
de
La Chaussée Sur Marne**

INVESTISSEMENTS REALISES EN 2008

	T.T.C.
Voirie, miroir de sécurité	1 257,00€
Rachat matériel informatique en location	227,54€
Achat tracteur diesel photo ci contre	10 000,00€
caveau communal, pierre tombale (marbre)	1 025,00€
Voirie, panneaux « barrière de dégel »	1 758,12€
Illumination achat guirlandes de Noël	1 390,59€
Pulvérisateurs pour sapeurs pompiers	166,24€
Laveur haute pression	546,57€
Compresseur	498,73€
Rotovator	1172,0€
Epandeur à sable ou sel de route (hiver)	280,00€
	18 321,79€



Accès église aux personnes à mobilité réduite:

- Honoraires des géomètres pour levée des niveaux et la division de la parcelle : 1327.56€
- Etude et plans Direction Départementale de l'Équipement (pour leur dernier chantier de ce type, à l'avenir il faudra faire appel au privé) première facture : 3900€ hors taxe.
- Plantations et aménagement première tranche : 189.69€, deuxième tranche : 1036.55€
- Terrain nécessaire pour la création de la voirie : **dons de la société Omya**
- Voirie et cheminement dans cimetière réalisé en moins de trois semaines : 52311.84€
- Percement mur et travaux et fourniture et pose porte enceinte du cimetière : en 2009
- Subvention DGE : 20% du coût hors taxe des travaux.
- Récupération TVA dans deux ans au taux 15,482%.

Cet investissement qui répond à la loi, me tenait à cœur. Ayant été moi-même momentanément, mais durant presque deux ans dans la situation d'handicapé (fauteuil roulant plusieurs mois et à mobilité réduite) ensuite j'ai pu mesurer la difficulté de chacun dans ce cas là. De plus une maman lors de l'enterrement de son fils avait dû être portée par les sapeurs pompiers pour suivre l'office. **Merci donc aux membres des conseils municipaux successifs d'avoir accepté cette réalisation qui se verra utile par tous.**

TABLEAU des CONTRIBUTIONS DIRECTES – Taux Communaux				
Année 2008	Taux	Base	Produits €	Variations
Taxe d'habitation - TH	5,18	138100	7154	+2.75%
Foncier bâti – FB	4,35	1515000	65903	+2.60%
Foncier non bâti - FNB	10,97	10100	1108	+1.98%
Taxe professionnelle - TP	4,00	1176000	47040	+3.82%
Produit communal			121205	+3.06%

Les taux communaux que vos élus votent sont restés inchangés en 2008 malgré tous les investissements (travaux et achats) réalisés, comme depuis 2004.

Ceci figure sur votre feuille d'impôt pour la part communale comme le rappelle le tableau suivant.

Années	2007	2006	2005	2004	2003
Taxe habitation – TH	5.18	5.18	5.18	5,18	4,61
Moyenne départementale	6.98	20.34	19.91	19,71	19,45
Foncier bâti – FB	4.35	4.35	4.35	4,35	4,13
Moyenne départementale	9.88	25.21	25.27	25,08	24,74
Foncier non bâti –FNB	10.97	10.97	10.97	10,97	10,25
Moyenne départementale	23.49	21.63	21.28	21,30	20,88
Taxe professionnelle – TP	4.00	4.00	4.00	4,00	3,69
Moyenne nationale	15.80	15.70	15.52	15,67	15,21

Taux inchangés aussi à la communauté de commune en 2008.

TABLEAU des CONTRIBUTIONS DIRECTES Taux de la Communauté de Communes				
Année 2008	Taux	Base	Produits €	Variations
Taxe d'habitation - TH	4,18	1 448.000	60526	+ 3.31 %
Foncier bâti – FB	3,47	2 525.000	87618	+ 2.24 %
Foncier non bâti - FNB	7,14	1.831.600	13073	+1.74 %
Taxe professionnelle - TP	3,03	3 675 000	111353	+ 3.70 %
Produit de la Communauté de Communes			272570	+ 3.27 %

SUBVENTIONS : votées le 3 mars 2008 :

- AIDES (Sida)
- Association des Anciens Combattants d'Omey-Pogny
- Association des Anciens Combattants du canton de Marson
- FNACA
- Déportés d'Auschwitz
- Association des sclérosés en plaque
- Secours Populaire Français
- Restos du cœur
- Pupilles de l'Ecole Publique
- Comité Alexis Danan (enfance maltraitée)
- UDSPM (Œuvres des Pupilles sapeurs-pompiers)
- ACPA (protection des animaux)
- Les Amis de nos Eglises
- CES Foyer Jean Moulin
- ADMR
- Amicale des Sapeurs-pompiers d'Omey
- Association « Centre Culturel Laïque » d'Omey
- Bleuets
- Ecole du Cirque de Pogny
- Ecole de Musique Intercommunale Claude Debussy

Soit un total de 6620 €

LISTE des EMPRUNTS à taux fixe:

• 1999-2014 - Rue de la Garenne	7 114.76
• 2003-2015 - local technique	11 425.99
Total des annuités	18 540.75

PROJETS

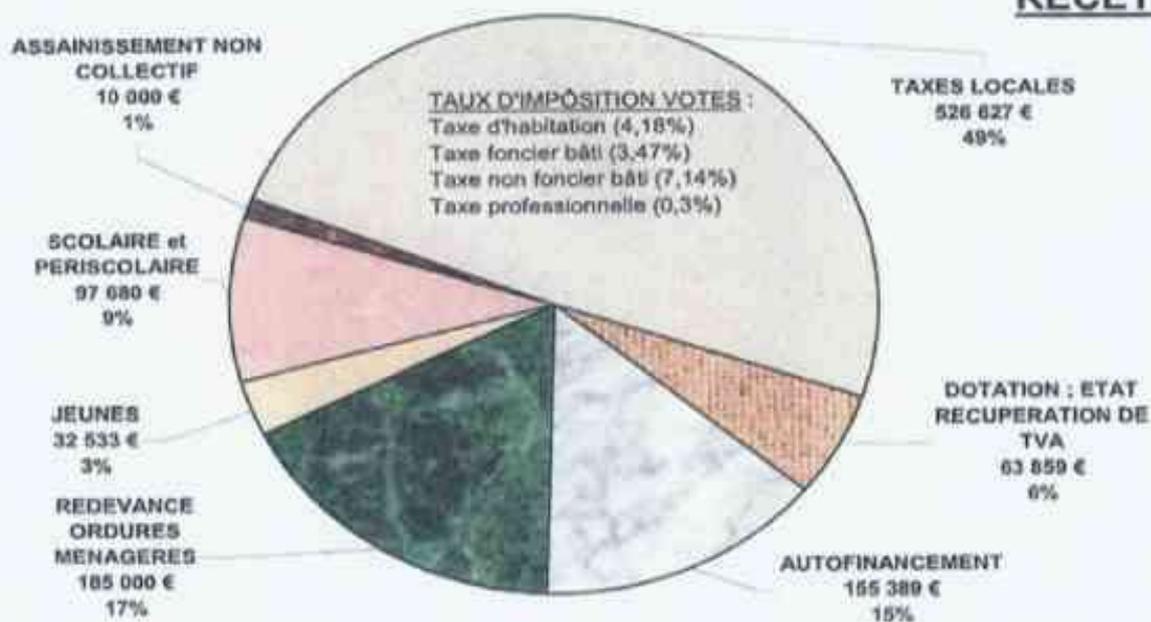
- Etude pour la viabilisation de parcelles rue de la Garenne.
- Etude pour la création d'un chemin pour desservir ces constructions.
- Etude pour la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou carte communale et demande de subventions.
- Etude de la réfection de la salle des fêtes : coût chauffage et climatisation afin de réduire les bruits sur le voisinage ; les peintures, les normes etc....
- Etude sur les voiries, l'enfouissement des réseaux et un nouvel éclairage développant plus de lux (luminosité) et moins gourmand.
- La dernière tranche de l'effacement du plomb sur le réseau d'eau potable pour respecter la loi sur l'eau de 2012 et vous servir une eau de qualité partout à Omey.

EM/GI/JPB

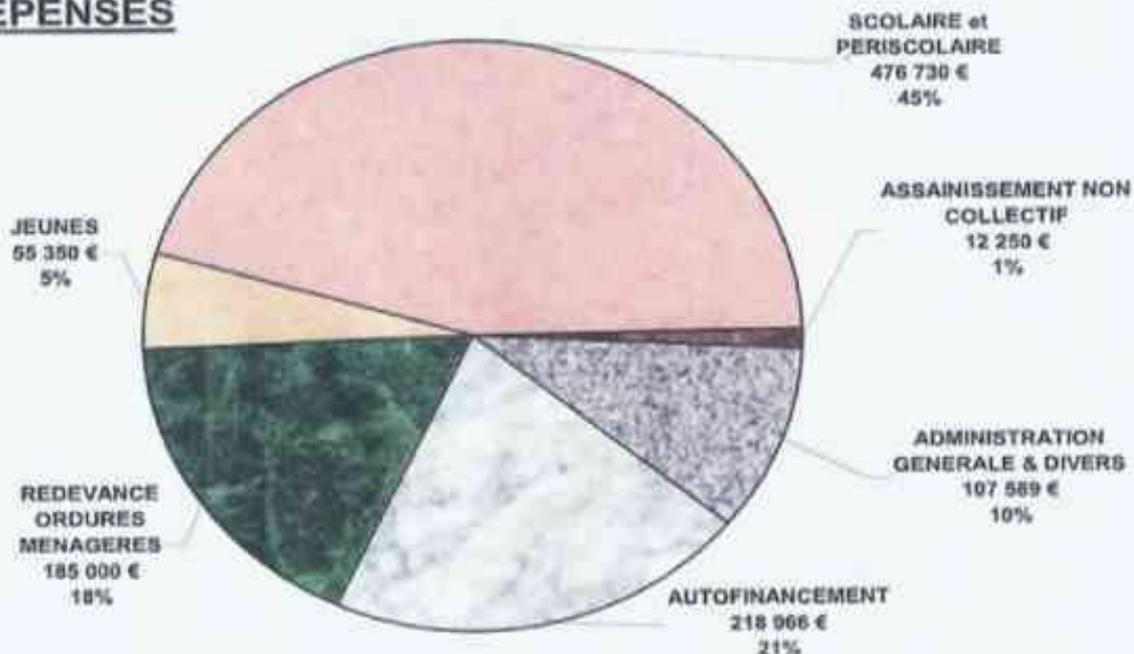
BUDGET PRIMITIF 2008

REPARTITION PAR SERVICES

RECETTES



DEPENSES





L'ECOLE

Pôle scolaire de la vallée de la craie

Ecole primaire de la vallée de la craie

Chemin des écoliers

51240 Vésigneul-Sur- marne

Tel : 03.26.64.39.68

Site internet : <http://xxi.ac-reims.fr/ec-vesigneul/>

Horaires :

8H40 à 8H50 accueil des élèves dans les classes.

8H50 à 11H50 classe.

13H10 à 13H20 accueil dans la cour de récréation.

13H20 à 16H20 classe.

Transport scolaire :

**Départ à 8H20 et retour à 16H35 devant la
salle des fêtes d'Omey**



Service périscolaire est assuré par la communauté de communes

**♦ Secrétariat de la communauté de communes de la vallée de la craie
(mairie de Saint Germain la Ville) : 03.26.67.50.05**

**♦ Service de garderie, cantine, études (à contacter pour tout
changement pour la cantine ou la garderie) :03.26.64.97.08 ou
<http://ccvc.homeip.net/>**

Tarifs

Garderie gratuite de 8h20 à 8h35 et 16h20 à 16h30

Garderie 1 euro de 7h30 à 8h20

1 euro de 16h30 à 18h 00

Etude surveillée : 1 euro de 16h30 à 18h00

Restauration scolaire : 3,45 euros par repas

Vacances scolaires :

Noël : 20 décembre 2008 au 5 janvier 2009.

Hiver : 21 février 2009 au 9 mars 2009.

Printemps : 18 avril 2009 au 4 mai 2009.

Eté : 2 juillet 2009.



◆ Des modules d'aide personnalisés (M.A.P) sont mis en place depuis le mois d'octobre de 16H15 à 17H15 les mardis et jeudis.

◆ Depuis la rentrée de septembre, il n'y a plus d'école le samedi matin.

◆ Suite au départ à la retraite de Mme Courtot au mois de juin 2008 ; l'école maternelle et l'école élémentaire ont fusionné et se nomment **l'école primaire de la vallée de la craie** sous la direction de M. Grégory Maciazek.

L'école accueille 260 élèves repartis en 10 classes dont 16 élèves d'Omey mais aucun en C.M.2 pour l'année 2008/2009.

Cycle 1 (maternelle)

- Petite section et moyenne section : Mme Brodin – 20 petits et 5 moyens.
- Moyenne section : Mme Guyot – 26 moyens
- Grande section : Mme Prioux – 26 grands.

Cycle 2 et 3 (élémentaire)

- C.P : Mme Hermant – 26 C.P.
- C.P et C.E.2 : M. Camus – 10 C.P et 16 C.E.1.
- C.E.1 et C.E.2 : Mme Thieblemont – 22 C.E.1 et 3 C.E.2.
- C.E.2 : M. Mathé – 26 C.E.2.
- C.E.2 et CM1 : Mme Hinsinger -7 C.E2 et 19 C.M.1
- C.M.1 et C.M.2 A : Mme Mosnier - 11 C.M.1 et 16 C.M.2.
- C.M.1 et C.M.2 B : Mme Gauthier/M. Maciazek – 11 C.M.1 et 15 C.M.2.



♦ Rentrée en 6^{ème} : Anselme Gauvain, Corentin Lesaint et Audrina Illig.



**Remise des dictionnaires le
5 septembre 2008 au pôle scolaire
de Vésigneul sur Marne**



Bonne année scolaire à tous

S.K

- La Vie Associative -

- Centre Culturel Laïque -

L'association du **C.C.L.** continue ses animations du village comme depuis **1960**, année de sa création.

Afin de toujours être omniprésent nous avons besoin de bénévoles pour conduire certaines activités : par exemple, réouverture de la bibliothèque qui possède de nombreux livres. Mais aussi pour aider lors :

- des représentations théâtrales;(une est déjà prévue en avril) ;
- dans l'organisation des concours de belote, toujours bien fréquentés, et la suite.
- Vous désirez proposer une activité ou faire partager un hobby, venez exposer ou soumettre votre dossier à notre assemblée générale ou directement à la présidente ou un membre du bureau.

La dynamique des offres ne dépend que de votre volonté de les réaliser. **AB.**

Rappel des activités 2008 qui ont animées le village:

Un rassemblement *galette des rois pour les adhérents*,

Un thé dansant,

Une pièce de théâtre,

Un voyage à Nausicaa,

Deux concours de belote,

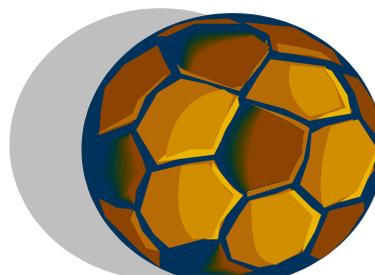
Une course cyclisme,

Un tournoi de football,

Une manifestation pour Halloween,

Décoration du village par des sapins à Noël

AB.



LE FOOTBALL

Notre concours de belote annuel s'est déroulé le samedi 10 novembre 2007, avec 39 équipes qui sont venues se détendre pour un après-midi.

Il a été remporté par Thierry et Daniel 7725 points qui sont repartis avec une friteuse, 2èmes Jeannine et Daniel 7381 points ont remporté un Wok puis 3èmes Bernard et Jacques 7363 points ont gagné un adaptateur TNT. Tous les participants ont reçu un lot.

La saison 2007/2008 s'est terminée en juin, une très belle saison puisque nous sommes arrivés 4^{ème} à 3 points de la qualification pour la montée en 2^e série.

Classement de fin de saison

1. Vitry FC 61pts
2. Dommartin Lettrée 61pts
3. St Amand/Fion 60 pts
4. Omev CCL 58 pts
5. Soudron
6. Loisy/Marne
7. Chatelraould
8. Somsois Margerie
9. Vitry en Perthois
10. Bignicourt/Marne

Le 5 juillet 2008 avait lieu le tournoi de foot avec 14 équipes. Beau temps, convivialité, tout y était.

L'équipe de COURTISOLS arrivée 1^{ère} s'est vue attribuer le challenge MANU ZIENTAL.

L'équipe LES PIEDS DE VIGNE arrivée 2^{ème} le challenge PASCAL MENIS.

3^{ème} FAUX

4^{ème} BEAU SEJOUR

5^{ème} READ DEVILS

6^{ème} LES PAPPYS

7^{ème} LE PEUPLE

8^{ème} LE PARC

9^{ème} LES INCONNUS

10^{ème} MAILLY LE CAMP

11^{ème} LES ULTRAS

12^{ème} ST GER CREW

13^{ème} LES PASTAGUAS

14^{ème} OMEY



Les INCONNUS ont reçu le Fair Play offert par LOXAM et le challenge ARNAUD offert par ROCHA a été remis à l'équipe de Mailly le Camp et acquis puisque gagné 3 années consécutives, mais ils ne l'ont pas ramené, ils nous ont chargé de le remettre à la famille d'Arnaud de leur part et nous tenons à les remercier pour ce beau geste.

Remerciements à tous les donateurs pour les coupes.

A noter la présence de Bruno Apparu, notre député et de Hubert Arrouart, notre conseiller général qui ont assisté à la finale et à la remise de coupe qu'eux même avaient apportée.



Puis ce fut le concours de pétanque, le samedi 19 juillet où 10 équipes se sont rencontrées dans une ambiance très sympathique. Le challenge Jean-Marc ILLIG a été remis aux 1^{ers} David et Doune. Chaque participant est reparti avec un lot.

Dimanche 7 septembre 2008, le championnat redémarrait. Nous jouons en 3^{ème} série. Tous les vétérans ont arrêté et des jeunes sont venus les remplacer.

Composition de notre groupe

Vanault le Chatel

Courtisols

Givry en Argonne

Ste Ménéhould

St Amand/Fion

CCL Omey

Loisy/Marne

Vitry Po/unis

St Memmie

La Chaussée/Marne

Heitz le Maurupt

Chalons PTT

Le samedi 8 novembre 2008, nous avons organisé notre concours de belote.

Nous tenons à remercier l'usine OMYA et tout particulièrement son directeur M. ROCH pour sa contribution au fonctionnement de notre équipe de football, ce qui nous a permis de renouveler un de nos équipements de maillots et shorts.



MO./JA



La 32ème journée du cyclisme à Ome

Elle s'est déroulée le 18 mai 2008 avec le concours de la **Pédale Châlonnaise**, de notre association le **Centre Culturel Laïque** de la commune et de quelques bénévoles.



Comptons sur la présence de tout le monde **au mois de mai 2009** »
Et encore merci aux fidèles de cette manifestation

Joël R.

- INFO 18 POMPIERS D'OMEY -

La vie du Centre de Première Intervention d'Omey et de son Amicale

- PIN-PON !!! -



L'amicale

L'Amicale remercie les habitants pour leur accueil lors de la présentation de son calendrier ainsi que pour vos dons et vous renouvelle ses vœux pour 2009 ainsi que remercie tous ceux venus participer à nos manifestations en 2007 et 2008.

Une belotte : le 31 janvier 2009, et la sainte barbe le 6 décembre 2009 vous attendent
MC.



Info 18 le Corps

Le C.P.I. (Corps de Première Intervention) **recrute des pompiers en 2009** car l'effectif est de sept actifs. L'effectif raisonnable serait de douze sapeurs pour le Corps.

La contribution d'Omey au contingent incendie qui est appelée pour 2009 par le service départemental d'incendie et de secours de la Marne (S.D.I.S.) est de 7066,25€.

Une formation sanctionnée par un diplôme s'est déroulée à Coupéville pour les nouveaux incorporés Franck Géhin et David Turot. Félicitations à ces volontaires bénévoles. Fabrice Gouvain, chef de Corps souhaite ces stages à tous volontaires du C.P.I.

L'U.D.S.P.M.16 et 18 rue Laurent Déramez 51100 Reims (Union Départementale des Sapeurs Pompiers de la Marne) site internet : www.udsp51.fr. Actuellement les risques cardio-vasculaires y sont traités.

JPB.

- Les activités communales -

3 Juillet 2008

Repas des aînés.



Les doyennes et doyens honorés : Simone PECHEUX, Louise et Jean THEVENIN et André COUVERT.

11 NOVEMBRE



La population et la jeunesse sont venues entourer les porte-drapeaux, les anciens combattants et les élus afin de rendre pour ce soixantième anniversaire de la victoire un hommage aux morts pour la France au cours de la guerre de 1914/1918.

Monsieur le Maire rappela notre devoir de mémoire envers ses défenseurs de notre liberté et de paix.



Noël de la Commune le 19 décembre 2008

Le Père Noël est de nouveau venu apporter friandises et cadeaux aux enfants sages de notre commune scolarisés en maternelle et primaire, quelque soit le lieu, comme cela existe dans notre commune depuis les années cinquante.

JPB



-Infos diverses et vie pratique-

Le recensement de notre commune en 2008

Il comptabilise 250 habitants.

Malgré quelques constructions nouvelles nous perdons sept habitants. Cela peut s'expliquer par des locations dans le village occupées par les jeunes migrants du domicile parental et aussi par les décès enregistrés ces dernières années.



Panneau fixe barrière de dégel

De part et d'autre entre Omey et Pogny pour préserver l'état de la chaussée lors des hivers rigoureux.

Effacement du plomb rue PIERRE SEMARD



Pour éviter la noyade des riverains et les risques d'accidents aux usagers, des grilles ont été installées sur les avaloirs les plus « bouchards » ainsi que diverses réfections sur les chaussées et aménagements sous poteau incendie. Coût : 4 544,80€

E.M./ J.P.B

TARIFS CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE

Une place : 1.30m/2.30m

Pour une durée de :	15 années	32€
	30 années	54€
	50 années	81€

Deux places : 2.20m/2.30m

Pour une durée de:	15 années	54€
	30 années	91€
	50 années	137€

OU EMPLACEMENT DANS LE COLOMBARIUM

Emplacement pour deux urnes

Pour une durée de:	30 années	366€
	50 années	610€

Une concession est un droit de propriété individuel ou familial. Donc pour être inhumé il faut présenter en mairie l'autorisation signée de tous les membres de la famille pour compléter une concession individuelle.

Actuellement bon nombre de concessions sont à renouveler en droit (tarifs ci-dessus), vérifiez sur vos documents si le nombre d'années n'est pas échu, sinon veuillez vous rapprocher du secrétariat afin de régulariser votre titre de propriété.

Les concessions à perpétuité ont été supprimées par la loi. [EM /JPB](#).

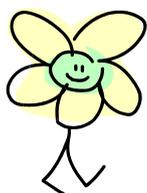
○ Gendarmerie de VITRY LA VILLE

03.26.67.74.44

en cas d'urgence, faire le 17

Horaires d'ouverture au public :

Lundi	08h00 – 12h00
Mercredi	14h00 – 19h00
Jeudi	14h00 – 19h00
Samedi	08h00 – 12h00



○ Les espaces verts et le Fleurissement

La volonté de votre municipalité est toujours d'améliorer notre cadre de vie par des plantations et des massifs communaux.

Ceci contribue à maintenir en valeur votre patrimoine en rend attractif et accueillant notre village. Merci à tous ceux qui nous accompagnent dans cette démarche. [JPB](#).

○ Téléthon des six communes à Moncetz Longevas

4540€ collectés au cour de cette nouvelle formule soit en 12h00: le slogan était :

« sa force c'est nous ! », merci donc !

[JPB](#).

-Contrat de location de la salle des fêtes d'Omey-

Rappel de la décision adoptée en réunion de Conseil Municipal en date du 15 novembre 2002

1. **Il ne pourra être organisé, dans les locaux loués, que des soirées ou des manifestations à caractère privé, et à but non lucratif**, toute autre demande sera examinée au cas par cas par le conseil municipal qui sera saisi.
2. Les tarifs en vigueur sont les suivants :

MANIFESTATION	Habitants d'Omey*	Demandeurs extérieurs	Entreprises
Vin d'honneur,	16 Euro	50 Euro	150 euro
Location week-end	50 Euro	150 Euro	

*** le tarif location « Habitants d'Omey » est appliqué :**

- Aux résidents à titre direct ou indirect et/ou qui paient la taxe d'habitation
 - Pour le baptême ou le mariage d'un enfant (et non d'un petit-fils ou petite fille).
 - Il ne peut être fait cadeau du tarif préférentiel pour vos enfants ayant quitté la commune.
3. **Pour toute réservation, il sera demandé une photocopie de la carte d'identité, un original d'attestation d'assurance (responsabilité civile organisation de fête). La réservation ne sera effective qu'accompagnée du chèque de location à l'ordre du trésor Public qui sera encaissé immédiatement. La réservation est considérée ferme et définitive sauf annulation deux mois avant la date de la manifestation.**
 4. **Au plus tôt la veille de la manifestation, un état des lieux contradictoire sera réalisé et la remise des clés effectuée contre le dépôt d'un chèque de caution de 250 Euros**, ceci afin de garantir l'utilisation correcte des locaux et du matériel. Ce chèque ne sera rendu qu'à la restitution des clés – au plus tard lundi à 19h – après état des lieux et en l'absence de toutes dégradations matérielles. Le chèque de règlement et **le chèque de caution devront porter le nom de la personne qui loue la salle.**
 5. **La location comprend uniquement**
 - L'utilisation de la grande salle et de ses annexes : bar, cuisine, vestiaires, sanitaires.
 - Les tables, les chaises et les bancs.
 6. **Les locaux et abords devront être rendus propres** : tables et chaises nettoyées et rangées, sols balayés et lavés (prévoir les produits d'entretien, le papier toilette, les lavettes, les serpillières etc. ... qui ne sont pas fournis), les murs, les sanitaires lavés et désinfectés, les portes vitrées nettoyées, (les fenêtres de la salle et des toilettes verrouillées), les poubelles nettoyées, vidées et sorties ficelées sous le porche. Les carrelages devant les portes d'entrée seront nettoyés et les cendriers extérieur vidés. En cas de nettoyage incomplet, un ménage de finition sera facturé par l'encaissement du chèque de caution.
 7. **L'utilisateur sera financièrement responsable de toutes les dégradations occasionnées lors de la manifestation.**
 8. La place située à proximité de la salle des fêtes sert de parking.

9. Il est rappelé qu'à partir **de 22 heures**, les voisins sont en droit de faire constater par les autorités, les situations de **tapage nocturne** (rappel : pétards et klaxons sont interdits dans la commune).

Consignes à observer :

- Référence à l'article 9 ci-dessus
- Laisser les issues de secours libres de tout accès
- En cas d'incendie ou d'accident, appeler :

SAMU:	15	Dr KLEIN:	03.26.72.94.76
Pompiers :	18	Dr PEROTIN :	03.26.67.71.20
Ou portable :	112	Dr OPOCZINSKI :	03.26.67.70.46

→ Renseignements utiles

Vous disposez du téléphone pour la sécurité

Sapeurs pompiers	18, portable 112	EDF dépannage	0810 33 051
SAMU	15	Gendarmerie Vitry la ville	03.26.67.74.44 ou 17
CGE	0810 463 463		

Responsable de la salle : Mme Jocelyne RAULT au 03.26.67.76.64

Contact de 17h00 à 20h30 du lundi au vendredi sauf jours fériés, merci.

La responsable de la salle vous **remettra les clés contre un chèque de caution de 250 Euros à l'ordre du Trésor Public et après avoir effectué ensemble un état des lieux** en 2 exemplaires ; celui-ci vous sera rendu dès la restitution des clés et un nouvel état des lieux.

A votre disposition aussi :

- Une cuisine (2 chambres froides, cuisinière, un congélateur, une grande table)
- Un bar réfrigéré.
- 180 chaises, 40 plateaux de tables rectangulaires (4 personnes par plateau), 8 plateaux d'angles et 4 plateaux de 2 personnes.

Vous êtes priés :

- De ne pas **toucher aux dalles de plafond**, (mettre des trombones).
- De laisser un passage devant les issues de secours,
- De ranger chaises et tables nettoyées comme vous les avez trouvées
- De rendre la salle et autres pièces utilisées (toilette notamment) dans leur état initial : murs sans salissure, ni rayure, **ni adhésifs collés** ou punaises....
- De **ne pas occasionner de tapage nocturne vis-à-vis des riverains de la salle des fêtes**
- D'évacuer tous déchets à l'aide de sacs poubelle suffisamment solides et correctement fermés
- De déposer les verres dans la benne de récupération prévue à cet effet, ou de les emporter
- De vérifier la fermeture des issues de secours, des portes, des fenêtres, de l'eau et des éclairages avant votre départ.

Ne seront pas fournis

- Nappes, vaisselle, sac poubelle, autres mobiliers, produits d'entretien.

Quelques mesures

- Scène L=5m90 ; l=3m40
- salle : 12X9 = 108m²
- partie rallongée 3X14 = 42m²
- total = 150M²
- table = 1m20 X 0.80m (soit 4 personnes par table)
- **Nombre de personne maximum pour un repas : 120 assises.**

Rappel de vos obligations, idem pour les associations :

Vous devez prendre contact avec la responsable de la salle des fêtes pour aller chercher les clés le jour de la location et les ramener.

La salle doit être rendue propre, les lumières éteintes (**même dans les toilettes**), le **thermostat du chauffage** dans la grande salle **baissé en hiver**,

Les tables doivent être stockées propres, l'utilisation de l'escabeau et du chariot est à faire avec précaution pour les dalles du plafond et les murs.

Les bouteilles vides seront déposées dans le container réservé à cet usage.

Les sacs ficelés seront rassemblés, les adhésifs enlevés sur les murs et les dalles de plafond fragiles ne doivent en aucun cas être détériorées.

Afin de rendre cette salle toujours accueillante **signalez-nous les défauts et améliorations que nous pourrions envisager.**

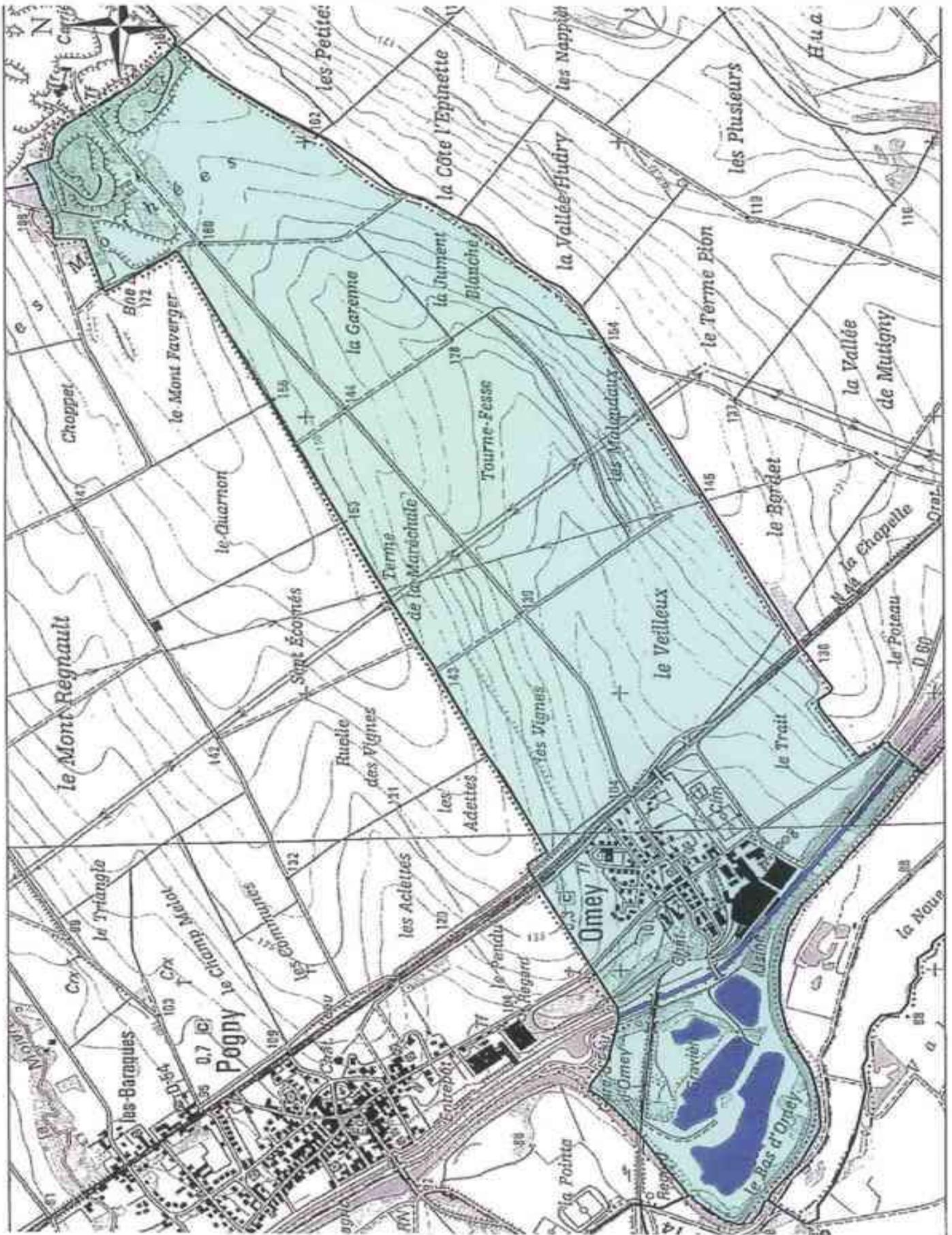
Pensez aux formalités obligatoires : demander l'autorisation à la **Société des Auteurs Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM)**. En effet vous devrez vous acquitter d'une redevance pour la diffusion de musique en public, même lorsqu'il s'agit d'une manifestation gratuite.

Ne pas respecter la propriété intellectuelle est passible d'une peine allant jusqu'à trois ans de prison et 300 000€ d'amende.

Adresse SACEM : 2, rue des trois Raisinets, BP 2096, 51073 REIMS Cedex
Tél : 03 26 77 56 20

Bonne manifestation !

Jocelyne R / EM/ JPB



Ordures ménagères

La redevance payée par chaque foyer est encore trop chère mais le coût de transport pour revaloriser ou traiter nos déchets est important. N'oublions pas que nos villages sont éloignés et la population n'est pas très dense.

Des personnes ont choisi de se doter de composteurs auprès du SYMSEM. Ceci va dans le bon sens car l'Europe veut une diminution des volumes des déchets par habitant dans un avenir très proche, sinon nous serons pénalisés financièrement.

Toutes les déchetteries du **S.Y.M.S.E.M.** sont à votre disposition et les horaires d'ouverture vous sont rappelés.



INFOS PRATIQUES

A NE PAS METTRE DANS LE SAC JAUNE :

Les piles
Les ampoules
Les déchets non vidés
Bouteilles d'huile végétale et minérale
Pots de yaourts, gâteaux, barquettes.

Déchetterie de Vitry le François

HORAIRES D'OUVERTURE	Hiver		Ete	
	Hiver	Ete	Hiver	Ete
Lundi	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 18h		
Mardi	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 18h		
Mercredi	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 18h		
Jeudi	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 18h		
Vendredi	10h - 12h 14h - 17h	10h - 12h 14h - 18h		
Samedi			9h - 12h	9h - 18h
Dimanche			9h - 12h	

Accueillable aux habitants de Braxay, Outrepont, Echenoz, Perthes, Reims-La-Salle, Vitry le Grand, Vitry en Perthis, Bazeret, Champs, Drouilly, Malloy en Champagne, Marais, Pizay, Seuilonges, St Quentin les Marais, Sargy.

Déchetterie de l'Europort

HORAIRES D'OUVERTURE	Mardi		Vendredi		Samedi	
	Hiver	Ete	Hiver	Ete	Hiver	Ete
Paire	14h - 17h30	14h - 19h			9h - 12h30	14h - 18h30
Impaire	14h - 17h30	14h - 19h	14h - 17h30	14h - 19h		

Déchetterie de Avinay/Marne

HORAIRES D'OUVERTURE	Mardi		Vendredi		Samedi	
	Hiver	Ete	Hiver	Ete	Hiver	Ete
Paire	9h - 12h30				14h - 17h30	14h - 19h
Impaire	9h - 12h30		14h - 17h30	14h - 19h		

Déchetterie de Pogny

HORAIRES D'OUVERTURE	Mardi		Vendredi		Samedi	
	Hiver	Ete	Hiver	Ete	Hiver	Ete
Paire	9h - 12h30	14h - 17h30			9h - 12h30	14h - 18h30
Impaire	9h - 12h30	14h - 17h30	9h - 12h30	14h - 17h30		

Déchetterie de Vanault les dames

HORAIRES D'OUVERTURE	Mardi		Mercredi		Vendredi		Samedi	
	Hiver	Ete	Hiver	Ete	Hiver	Ete	Hiver	Ete
Paire	14h - 17h30	14h - 19h	9h - 12h30	14h - 17h30			9h - 12h30	14h - 18h30
Impaire	14h - 17h30	14h - 19h	9h - 12h30				9h - 12h30	14h - 18h30

Déchetterie de Mairy/Marne

HORAIRES D'OUVERTURE	Mardi		Vendredi		Samedi	
	Hiver	Ete	Hiver	Ete	Hiver	Ete
Paire	14h - 17h30	14h - 19h	9h - 12h30	14h - 17h30		
Impaire	14h - 17h30	14h - 19h	9h - 12h30		14h - 17h30	14h - 18h30

Horaires d'hiver : du 1^{er} octobre au 31 mars

Sortez vos poubelles le jeudi soir

Vous manquez de sacs, venez en retirer en mairie; **ils ne sont à utiliser que pour le tri**

JPB

Depuis le 1 octobre 2007, le permis de construire à fait peau neuve.

Qu'est ce qui a changé ?

Quel permis pour quoi faire ?

Sont soumis à déclaration préalable :

La création de 2 à 20 mètres carré de surface hors œuvre brut (SHOB),
Les clôtures,
Le ravalement et les travaux modifiant l'aspect du bâtiment,
La transformation de plus de 10 mètres carré de SHOB en SHON (exemple : transformation d'un garage dans un pavillon en pièce d'habitation),
Les piscines dont le bassin est inférieur ou égal à 100 mètres carré non couvertes ou dont la couverture est inférieure à 1,80 m de haut,
Les coupes et abattages d'arbres,
Les aires de stationnement ouvertes au public de 10 à 49 places,
Les lotissements (= divisions de terrain, sur une période de 10 ans et visant à implanter des bâtiments) qui ne prévoient pas de création de voiries ou d'espaces communs...

Sont soumis à permis de construire :

Les constructions de plus de 20 mètres carré de SHOB,
Les travaux modifiant les structures porteuses ou la façade et s'accompagnant d'un changement de destination.
Les travaux modifiant le volume du bâtiment et créant ou agrandissant une ouverture dans les murs extérieurs...

Sont soumis à permis d'aménager :

Les lotissements qui ont pour effet, sur une période de dix ans, de créer plus de deux lots à construire, qui prévoient des voies ou des espaces communs,
Les aires de stationnements ouvertes au public de plus de cinquante unités.

○ Travaux de particuliers et assainissement

Nous rappelons à chacun, l'obligation de déclarer ses travaux relatifs à la construction ou de réhabilitation d'habitation ancienne et de s'informer en Mairie ou auprès de la Communauté de Communes (qui a la compétence) sur la réglementation pour les systèmes d'assainissement neufs ou à rénover.

L'étude d'assainissement qui sera réalisée devra être jointe au permis de construire dès le dépôt de demande initiale sinon celui-ci ne pourra être instruit.

Rappel l'affichage de tous permis de construire sur la propriété doit être visible de la rue.

Plus d'informations : service-public.fr ou permis.de.construire.gouv.fr ou encore par téléphone à : [allo service public au 3939](tel:3939) (communication payante au tarif de votre fournisseur).

JPB.



Pour 2007 et 2008 des dossiers ont été déposés par des habitants de la Commune soit pour :

DECLARATION DES TRAVAUX DE PARTICULIERS 2007

Cinq déclarations enregistrées : un sas d'entrée, un changement de la clôture, une clôture et ouverture sur le RD 60 à l'identique, une isolation mur extérieur, la pose d'une porte vitrée et d'un vélux.

DECLARATION DES TRAVAUX DE PARTICULIERS 2008

Huit déclarations enregistrées : une remise avec toiture terrasse, un agrandissement de garage, la pose d'un portail, porte de garage, création porte extérieure, le changement de fenêtres, le remplacement de clôture, la pose de vélux, la pose de panneaux bois sur muret existant, un abri à bois à l'identique.

PERMIS DE CONTRUIRE 2008

Deux permis de construire déposés.

EM. / JPB.

○ Recensement Service National

A l'âge de 16 ans, les jeunes hommes et les jeunes femmes sont soumis à l'obligation de recensement militaire.



Je suis né (e) en	J'aurais	Je dois me présenter en Mairie en
Décembre 1992	16 ans	Décembre 2008-Janvier 2009
Janvier 1993	16 ans	Janvier – Février 2009
Février 1993	16 ans	Février- Mars 2009

Etc.

Venir en Mairie avec les pièces suivantes :

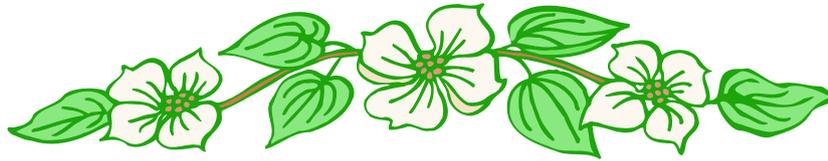
- le livret de famille,
- la carte nationale d'identité française,
- le justificatif de domicile.

L'attestation de recensement délivrée par la mairie est nécessaire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le fichier du service national avec les données du recensement servira également à l'inscription automatique sur les listes électorales.

Vous avez oublié votre inscription, présentez vous dès maintenant en Mairie aux heures d'ouverture pour régulariser votre dossier.

EM/JPB.



Un regard sur Omey

Omey vient de « altusmeix » : haute demeure ou haut manoir et avant d'être Omey ce fût : Vuinerium, Omerium, Omer, Ome, Omerum, Omeyum.

Nous sommes 257 Omyates et Omyats (au dernier recensement de 1999), sur un territoire de 394 hectares, avec une église du 12^{ème} siècle et rebâtie au 16^{ème}. Un château ; maison bourgeoise et son pigeonnier datant d'avant 1740.

L'usine OMYA S.A.S a été construite en 1902, elle a subi plusieurs changements durant toutes ces années. La mairie et l'ancienne école datent de 1958, et rénovées en 1999, la salle des fêtes de 1962, rénovée en 1989.

Des éoliennes ont été érigées près de notre commune (dont une sur notre territoire) de 2002 à 2004.

Nous faisons partie de la communauté de communes de la vallée de la craie depuis 1997. Nos enfants sont scolarisés au pôle scolaire de la vallée de la craie à Vésigneul sur Marne (à 4,1 km d'Omey).

Quelques dates de notre passé :

19 janvier 1850 : l'autorisation a été accordée par M. le préfet de la Marne de procéder à la fermeture du cabaret.

22 juin 1861 : un ouragan et une trombe de grêle (des grêlons de la taille d'un œuf) ont enlevé le clocher, détruit la toiture et provoqué une inondation dans l'église.

7 septembre 1925 : le conseil municipal décide d'autoriser la vitesse dans l'agglomération à 10Km/H pour les camions et les automobiles et 15Km/H pour les autres véhicules.

Cet article a été rédigé avec l'aide d'un texte de G. Lebonvallet et d'anciens bulletins municipaux.

Nous sommes à la recherche d'anecdotes et de témoignages sur notre passé pour les prochains bulletins.

NOS JOIES



Naissances 2008:

Eva	CARDOSO	née le	21 07 2008
Liam	DERVIN	né le	06 09 2008
Elisa	GEHIN	née le	19 11 2008

Naissance 2009

Luca	BOVAY	né le	10 01 2009
------	-------	-------	------------

MARIAGE

Christophe CHAOMLEFFEL et Aline BAUDET	le 26 juillet 2008
Jérôme ANCEMENT et Adeline RAULT	le 02 août 2008

Nouveaux arrivants 2007

- M. et Mme ETIENNE	rue de la garenne
- M. LOPPIN Laurent et Mme METZGER Séverine	rue Jean Jaurès
- M. et Mme GIOVANNI Vincent	RD 60
- M. et Mme ROSSIGNOL	rue de la Garenne

Nouveaux arrivants 2008

- M. MAITROT et Mme MAYER	RD 60
- M. MEUNIER et Mme PEZIN	rue de la garenne
- Mlle BONETTI Jessica	RD60
- M. SACREZ Eric	rue de la garenne
- M. LEBLANC Steeve	rue Langevin
- Mme CHENU Catherine	RD 60
- Mme THOMAS Agnès	HLM RD 60



Départs :



M. et Mme RAMOS Antonio	(2007)
Mme BISTON Solène	(2007)
Mme CHAINE	(2007)
M et Mme GIOVANNI Vincent	(2008)
M. COSQUER Kévin et MATHIEU Katia	(2008)
M. et Mme STREFF David	(2008)
M. CHAMARAC Fabrice	(2008)

NOS PEINES

TRANSCRIPTIONS DE DECES 2007

LACHAISE Ginette épouse BRIGNOLI	le 11 février 2007
LINET Fernande épouse GORGUET	le 01 décembre 2007



TRANSCRIPTIONS DE DECES 2008

THEVENIN Jean	le 18 novembre 2008
---------------	---------------------

Nous renouvelons nos sincères condoléances à toutes ces familles.



- AGENDA-

2009

☞ Vœux du Maire	10 janvier
☞ Galette des Rois (invités : détenteurs de la carte du CCL)	16 janvier
☞ Concours de belote de l'Amicale des Sapeurs Pompiers	31 janvier
☞ Prochain conseil d'école du R.P.I.C. Vallée de la Craie	février
☞ Horaire d'été	avancé de + 1 h00 nuit du 28 au 29 mars
☞ Armistice 1939/1945:8 mai Rassemblement place René Fray à 18h	7 mai
☞ Journée du cyclisme (organisé par CCL, Pédale Chalonnaise et commune)	17 mai
☞ Election Européennes (déroulement du scrutin de 8h00à22h00)	7 juin
☞ Dernier conseil d'école rentrée 2006/2007 du R.P. I.C. Vallée de la Craie	juin
☞ Tournoi C.C.L. Football	4 juillet
☞ Repas des Aînés « offert par la municipalité »	5 juillet
☞ Fête Nationale : rendez-vous à 11h place René Fray	14 juillet
☞ Concours de pétanque C.C.L. football	28 juillet
☞ Ouverture de la licence IV (jour à fixer)	samedi
☞ Soirée théâtrale du C.C.L.	date non fixée septembre
☞ Horaire d'hiver	retardé de - 1 h00 nuit du 24 au 25 octobre
☞ Halloween	31 octobre
☞ Concours de belotte C.C.L. section football	novembre
☞ Anniversaire de la victoire 1914/1918 : (à 11h)	11 novembre
☞ Téléthon	décembre
☞ Sainte Barbe de l'Amicale des Sapeurs Pompiers	6 décembre
☞ Illuminations du village	4 /12/2009 au 11/01/2010

Quelques numéros utiles

POMPIERS	18 ou portable 112
SAMU	15
GENDARMERIE	17 ou 03 26 67 74 44
CENTRE ANTI-POISON REIMS	03 26 86 26 86
HOPITAL Châlons en Champagne	03 26 69 60 60
MEDECINS :	
Dr OPOCZYNSKI	03 26 67 70 46
Dr. KLEIN	03 26 72 94 76
Dr. PEROTIN	03 26 67 71 20
PHARMACIE DE LA MOIVRE	03 26 67 71 24
INFIRMIERES	
Mairy-sur-Marne	03 26 66 53 49
Saint-Amand / Fion	03 26 73 91 73
PRESBYTERE/ PAROISSE	03 26 68 04 62
EDF Infos-conseils	03 26 77 86 03
EDF Dépannage	0 810 333 051
GAZ Dépannage	0 810 433 051
Véolia – Eau : Accueil clientèle et Dépannage 24h/24	0 810 463 463 0 810 463 463
SYMSEM (service administratif)	03 26 67 92 04
MAIRIE tél., répondeur et télécopie <i>Ouverte le Mercredi de 18h à 19h le Vendredi de 11h30 à 12h</i> Email:	03 26 67 71 68 mairiedomey@orange.fr
Communauté de Commune Vallée de la Craie : Tél., répondeur, télécopie	03 26 67 50 05
ECOLES RPIC (Vésigneul)	
Maternelle	03 26 64 39 68
Primaire	03 26 64 97 07
Garderie	03 26 64 97 08
Restauration	03 26 64 97 00
http://xxi.ac-reims.fr/ec-vesigneul/	
SALLE DES FETES	03 26 67 76 76
ALLO Service Public	39 39
Information cadastrale	www.cadastre.gouv.fr
Point information Personnes âgées	03 26 69 51 00
Victime (infraction pénale)	0800 88 13 04
Ecole de Musique Intercommunale Marnaise (à Omev ancienne école)	03 26 08 12 98
Ecole de Musique Intercommunale Marnaise : Site	www.capassocia.com/emim

OMÉY

Communauté de Communes de la Vallée de la Craie

